

Conseiller France Rénov'

L'espace conseils France Rénov' de l'APRÉMIS intervient sur le territoire des communautés de communes de : Grand Roye, Est de la Somme, Haute Somme, Nièvre et Somme, CC interrégionale Aumale – Blangy sur Bresle ainsi que dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de Baie Somme 3 Vallées comprenant les communautés de communes de Ponthieu-Marquenterre, de la Baie de Somme, du Vimeu, et des villes sœurs.

Les conseillers France Rénov' conseillent gratuitement

- par téléphone au **03 60 12 40 24**
- par mail à l'adresse **francerenov@apremis.fr**
- sur rendez-vous mon-conseiller-france-renov.fr



L'espace conseils France rénovation est le point d'entrée unique.

France Rénov', est le service public de la rénovation de l'habitat, et le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux : il donne aux ménages un égal accès à l'information, les oriente tout au long de leur projet de rénovation et assure une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Organisé territorialement, avec le concours de la région Hauts de France et des collectivités, ce réseau s'articule avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

L'espace apporte des conseils neutres, gratuits et personnalisés

Les informations et conseils délivrés par les conseillers France Rénov' sont neutres, gratuits et personnalisés, afin de sécuriser le parcours de rénovation énergétique, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels compétents.

Pour quels types de conseils :

- Conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : travaux

d'isolation, de chauffage, de ventilation, production d'eau chaude sanitaire etc...

- Présenter les équipements et matériaux disponibles sur le marché, les éco-matériaux et isolants bio-sourcés.
- Réaliser des calculs afin de faciliter le choix entre différentes solutions : évaluation énergétique du logement avant et après travaux, élaboration de scénarios de travaux.
- Informer sur les aides existantes (Etat, département, région, communes, EPCI, caisses de retraites etc...)
- Orienter vers les plateformes de rénovation ou l'ensemble des organismes, bureaux d'études ou entreprises RGE recensées sur le site francerenov.gouv.fr susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par la demande

Mais aussi :

- Organiser et animer des actions collectives sur les thématiques des énergies et de la rénovation énergétique
- Participer à de nombreuses foires et manifestations.
- Sensibiliser et informer sur [les éco-gestes](#), actions simples du quotidien qui permettent de réduire la facture énergétique

Quels sont les ménages concernés :

Tous les ménages qui s'interrogent sur leurs projets de rénovation énergétique : propriétaires occupants, bailleurs, copropriétaires, locataires, sci, indivision... Mais également les professionnels du bâtiment, les collectivités locales, associations...

Pour concrétiser le projet de rénovation énergétique, guider les ménages et suivre le projet de bout en bout :

Une rénovation ambitieuse étant parfois complexe à mettre en œuvre et à financer, il est possible désormais de se faire accompagner durant tout le projet de travaux, par un interlocuteur de confiance, **Mon Accompagnateur Rénov'**. Celui-ci permet de simplifier leur parcours de travaux, grâce à un suivi pluridisciplinaire : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

La presse en parle :

Courrier Picard - 28/11/22

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activités 2021 des conseillers France Rénov' :

[Bilan 2021 APREMIS FAIRE](#)